

Syndicat des Métallos
Section Locale
LISTE DES IMMOBILISATIONS

Article No.	Nom et description de l'article / no. de série	Prix à l'achat	Mois et année de l'achat
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
TOTAL IMMOBILISATIONS			

Chaque section locale est tenue de dresser la liste de ses immobilisations. Celles-ci doivent également être vérifiées par les syndics de la section locale lors de chaque période de vérification et à chaque fois que les dirigeants commencent un nouveau mandat. Cette liste doit être soumise au vérificateur international à chacune de ses visites.

Lorsque de nouveaux articles sont achetés ou si un article est remplacé, le coût original de l'ancien article doit être biffé et remplacé par le prix d'achat du nouvel article ajouté à la liste.

Pour établir la liste des noms des articles et leur description, svp utiliser le format suivant :

- a) Matériel de bureau - indiquer le nom et le numéro de série;
- b) Classeurs - indiquer le nombre de tiroirs, la couleur, la marque et le modèle;
- c) Chaises - inscrire le nombre;
- d) Ordinateurs – inscrire le nom, la maque, le numéro de série.

Si possible, l'article doit être identifié au moyen d'une étiquette portant le nom de la section locale. Il est préférable d'inscrire ces renseignements et/ou de ranger le formulaire dans un cartable pour en faire un registre permanent. Lors d'une fusion ou lorsque qu'une section locale devient part entière d'une section locale composée, tous les immobilisations doivent être considérés comme faisant partie de la fusion ou du local composé.